



PREMIER DE L'ABONNEMENT. Par trimestre, Francs 14, pris au bureau. Francs 13, franco à la poste

# LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Ouverture des chambres françaises. Discours de la Couronne. — Arrêt de la cour des Pairs. — Nouvelles d'Espagne. Projet important présenté aux cortès. Victoire du général Palarea. — Lacenaire. — De la liberté aux États-Unis. — Nominations des membres du jury d'examen par le sénat. — Nouveau complot tramé contre les jours de Louis Philippe. — Nouvelles et faits divers.

## FRANCE — Paris, 29 décembre. CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance royale. — Ouverture de la session 1836.

Une foule nombreuse remplit toutes les tribunes et les places réservées. A une heure la chambre des pairs fait son entrée. Un instant après, le corps diplomatique au grand complet se place dans la tribune qui lui est réservée. Parmi les ambassadeurs nous voyons tout près l'un de l'autre l'ambassadeur de la Porte ottomane et l'envoyé du roi de la Grèce.

A une heure et quart, les ministres en grand costume se placent au pied du trône. La reine, accompagnée des princesses Amélie et Marie est introduite dans sa tribune.

Le caïon des Invalides se fait entendre, et peu d'instants après l'état-major fait son entrée. Les maréchaux prennent leur place, les aides-de-camp montent sur l'estrade et se rangent près du fauteuil du roi. L'huissier annonce le roi et aussitôt sa majesté, précédée de la grande députation de la chambre des députés, entre dans la salle et se place sur le trône, les ducs de Nemours et de Joinville se placent sur les côtés.

Le roi se couvre et prononce le discours suivant : DISCOURS DU ROI.

Messieurs les députés, En vous voyant réunis de nouveau autour de moi, je suis heureux d'avoir à me féliciter avec vous de la situation de notre pays. Sa prospérité s'accroît chaque jour, sa tranquillité intérieure paraît désormais hors d'atteinte et assure sa puissance au dehors.

Les mesures que vous avez adoptées dans votre dernière session, ont atteint le but que nous nous proposons de concert; elles ont consolidé l'ordre public et nos institutions. J'ai été profondément touché des sentiments que la France a fait éclater pour ma famille et pour moi, lorsque, dans un moment de douloureux souvenir la Providence a daigné me conserver des jours à jamais consacrés au service de ma patrie.

Une expédition, entreprise pour la sécurité de nos possessions d'Afrique, a été conduite et accomplie comme il convenait à l'honneur de la France. J'ai vu avec émotion l'aîné de ma race partager les fatigues et les dangers de nos braves soldats.

## LE CONVENTIONNEL THURIOT. (3<sup>e</sup> Article.)

Je quittai Paris sans même avoir mis une seule fois les pieds à l'école de Médecine, ou à l'Hôtel-Dieu. Heureusement, à Paris, j'étais à temps de mes escapades par des avis officieux, me rappela à Liège. Je vous laisse à imaginer sa surprise et son mécontentement, lorsque je lui mis sous les yeux un paquet de factures non soldées, dont l'addition totale s'élevait à plus d'un millier d'écus, sans compter celle qui témoignait de la livraison, à moi faite, de cent trente-cinq douzaines d'éperons, à l'usage des régiments de grosse cavalerie. Dans un besoin pressant d'argent, Bérard m'avait abouché avec un gobsec de la rue du Hazard, notre voisin, lequel me vendit pour cinq cent soixante francs une pacotille de marchandises diverses qu'un de ses compères me racheta pour moitié prix à-peu-près. S'il s'était avisé de m'offrir ces fameuses soucrières, dont il a été question dans la Gazette des Tribunaux, je les eusse acceptées tout de même. C'est la seule de mes dettes contractées à Paris que je débatai à l'examen de mon père; il me pardonna du reste aisément toutes mes folies. L'indulgence des pères n'a pas de bornes, quand ils sont indulgents. Il m'autorisa à renoncer à la médecine; car dans le tourbillon des joies parisiennes, j'avais perdu le peu de connaissances acquises à l'université. En revanche, je rapportais de là-bas, une foule de notions particulières, que je m'enorgueillissais d'autant plus de posséder que je les regardais comme le fruit de ma propre expérience, et une somme d'érudition théâtrale, que je mettais à même, au besoin, de répondre par un couplet de vaudeville, à tous les propos du monde. Ajoutez à cela que le séjour de dix mois dans la grande capitale m'avait enduit de ce vernis d'insupportable fatuité, dont s'enveloppe quelquefois un sot au retour dans ses foyers de province. Puisque j'en suis là de ma confession, il faut tout dire. J'avais connu à Paris, par l'entremise de Bérard, quelques plats vaudevillistes de boulevard, qui à leur tour m'avaient montré de loin Chateaubriand, Benjamin Constant, Victor Hugo et Jules Janin, auquel l'apparition récente de son *Annuaire*, promettait à cette époque une belle renommée, et je puisai dans la société de ces messieurs (j'entends les vaudevillistes), un goût désordonné pour la littérature. A Liège, ce travail ne fit qu'accroître. Je me gaudissais dans la pensée de devenir un jour le Chateaubriand de la Belgique; nous avons la pauvreté en Belgique de prendre tou-

J'ai lieu de me féliciter de l'état de nos relations avec les puissances européennes. Notre intime union avec la Grande-Bretagne se resserre chaque jour, et tout me donne la confiance que la paix dont nous jouissons ne sera point troublée.

Mon gouvernement a continué de prendre, sur notre frontière d'Espagne, les mesures les plus propres à accomplir fidèlement les clauses du traité du 28 avril 1834. Je fais des vœux ardents pour la pacification intérieure de la Péninsule et pour l'affermissement du trône de la reine Isabelle II.

Je regrette que le traité du 4 juillet 1831 avec les États-Unis d'Amérique n'ait pas encore pu recevoir sa complète exécution. Le roi de la Grande-Bretagne m'a offert, ainsi qu'aux États-Unis sa médiation amicale. Je l'ai acceptée et vous partagerez mon désir que ce différend se termine d'une manière également honorable pour deux grandes nations.

L'état des finances est satisfaisant. Le revenu public s'accroît par le seul effet de la prospérité générale. Les lois de finances seront présentées sous peu de jours à la chambre des députés.

Les lois qui vous ont déjà été présentées ou annoncées, seront également soumises à votre examen, ainsi que celles qu'une législation récente a réservées aux délibérations de la présente session.

J'espère, messieurs, que le moment est venu pour la France de recueillir les fruits de sa prudence et de son courage. Éclairés par le passé, profitons, profitons d'une expérience si chèrement acquise, appliquons-nous à calmer les esprits, à perfectionner nos lois, à protéger, par des judiciaires mesures, tous les intérêts d'une nation qui, après tant d'orages, donne au monde civilisé le salutaire exemple d'une noble modération, seul gage des succès durables. Le soin de son repos, de sa liberté, de sa grandeur est mon premier devoir; son bonheur sera ma plus chère récompense.

La cour des pairs, après dix-huit jours d'audience publique et deux jours de délibéré dans la chambre du conseil, a rendu son arrêt dans la seconde division de l'affaire des accusés d'avril.

Caussidière est condamné à vingt ans, et Réverchon à dix ans de détention; Gilbert et Riban sont condamnés à cinq ans de la même peine.

Rossary et Offroy sont condamnés chacun à trois

années d'emprisonnement; Tiphaine et Froidevaux, chacun à une année. Nicot a été acquitté.

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

Il vient d'arriver des nouvelles de Madrid du 22. Le ministre avait présenté aux chambres le projet de loi relatif au vote de confiance, qui était attendu avec impatience, et qui a été favorablement accueilli par la chambre des procuradores dans sa séance du 21. Il est ainsi conçu :

Art. 1<sup>er</sup>. On autorise le gouvernement de S. M. à continuer de recouvrer, dans le courant de l'année 1836 les rentes et contributions signalées dans la loi du 26 mai dernier et à faire, par voie d'essai, sans altérer leurs bases essentielles, les variations qu'il jugera convenable, dans le système d'administration, dans la vue d'augmenter leur produit et de diminuer, autant que possible, les entraves et les préjudices, qui en résultent pour les contribuables et le commerce, en appliquant leurs produits aux dépenses de l'état, et en se soumettant aux fixations portées dans la même loi du budget de 1835, pouvant diminuer lesdites dépenses, mais non les augmenter.

Art. 2. On autorise le gouvernement à se procurer toutes les ressources et moyens qui seront nécessaires pour subvenir aux besoins de l'armée, afin de pouvoir terminer aussitôt que possible la guerre intérieure; mais sans pouvoir chercher ni puiser ces moyens dans de nouveaux emprunts, on vendra les biens de l'état qui sont ou seront destinés à l'amortissement de la dette publique.

Art. 3. Le gouvernement présentera le budget de 1836 et rendra compte aux cortès, de la première législature, de l'usage qu'il aura fait de ses facultés extraordinaires.

Il se confirme qu'une victoire complète a été remportée, par le général Palarea, qui était arrivé au commencement du mois dans le royaume d'Aragon avec 8000 hommes, sur les bandes carlistes.

La victoire remportée par le brave général Palarea, dit la Gazette de Madrid, décide de la tranquillité de l'Aragon, prépare celle de la Catalogne, et laisse libres et disponibles beaucoup de troupes qui iront renforcer l'armée du nord.

jours nos points de comparaison chez le voisin. Nous disons de monsieur Vanhasselt, c'est le Victor Hugo de la Belgique; pourquoi ne dirions-nous pas plutôt à la plus grande gloire de M. Victor Hugo: Victor Hugo est le Vanhasselt de la France?

Bref; c'est alors surtout que je donnai corps perdu dans le Globe; doué depuis peu d'un aplomb imperturbable et d'une dose extraordinaire de suffisance, je me posai jeune Belgique, dans toute la force du terme; excentrique dans mon langage, mais sage, posé, grave dans mes actions; Je ne tardai pas à racheter, par une conduite exemplaire, le souvenir de mes fredaines passées.

Comme le commun des hommes se laisse aller, je ne sais par quelle paresse, par quel inexplicable entraînement d'esprit, à partager la bonne opinion qu'un sot a de lui-même, je me trouvais un beau jour, j'our dans un certain cercle, d'une estime proportionnée à celle que j'avais vouée à ma personne. Or, dans ces cas là il arrive encore qu'à force de voir les autres vous témoigner de la déférence, vous finissez bonnement par vous en croire digne. C'est ce qui explique comment, parvenu à ne plus douter moi-même de mon talent, je me lançai résolument dans la carrière politique. Je débutai par une lettre insérée dans le Journal de la Province, que je soussignai Niceman, pseudonyme spirituel, qui promettait un champion plein de jeunesse et d'idées neuves, à la cause de l'opposition d'alors. Ce premier succès ne suffisant pas à mon ambition, je ruminai le plan d'une brochure, étincelante de verve et d'aperçus piquants, sur la situation des partis en Belgique. Je le ruminai pendant plus de quinze jours, sans produire autre chose que le commencement, qui se bornait à ces deux mots, écrits le soir même de la conception de ce projet :

L'Élément populaire. J'eus beau me tremousser en tous sens; chatouiller mes lèvres du bout de la plume; me promener les bras croisés, sur le dos; évoquer l'ombre de Janus; appeler à mon aide les œuvres de tous les élocuteurs politiques de l'antiquité et de nos jours; je déchirai plus de vingt feuilles de papier, sans parvenir à coudre une idée à ces deux mots dont les syllabes sonores plaisaient à mon oreille. Quand décidément j'eus acquis la conviction de mon impuissance, je m'abandonnai à une amère douleur. Me voir ainsi réduit à ne jamais recueillir le fruit de mes veilles! En vérité, pensai-je, j'ai tendu trop violemment les ressorts de mon intel-

ligence en approfondissant cet infernal Machiavel et ils se seront rompus... Car vous savez, ce pauvre hère qui suait à froid? — C'était moi.

Je regrettais tristement la perte de mes moyens intellectuels, lorsqu'un jour, on me remit chez moi, un carré de papier gris, plié en quatre, portant mon adresse. Je lus :

Monsieur le docteur \*\*\* est prié de venir sans retard voir Monsieur Thuriot, dont la maladie aggrave toujours : il a besoin de conférer avec lui. 19 mai 1829.

Savez-vous quelle fut ma première idée, à la lecture de ce billet qui m'appela au chevet d'un lit de mort? Bon! me dis-je, voilà un sujet de brochure tout trouvé! — Conférer avec moi? un conventionnel! un homme qui a marqué d'une manière si éclatante dans la révolution française! sont-ce des révélations qu'il se dispose à me faire? Quelle gloire!

Et déjà je songeais à faire une narration, en termes soignés, de l'entrevue qui allait avoir lieu; déjà je songeais au titre que je donnerais à ma brochure, sera-t-elle in-12, in-8<sup>o</sup>? Qui chargera-t-elle de l'impression? M. Dessain, M. Collardin? Ils se disputeront à qui aura le privilège de la publication; c'est sûr! — mais le titre? Quel titre donnerai-je à cet intéressant opuscule? Derniers moments de l'ex conventionnel Thuriot... Révélations importantes faites. non! c'était trop long! après avoir mûrement réfléchi, je m'arrêtai à celui-ci, propre selon mon jugement, à aiguiser suffisamment la curiosité de tous les flâneurs pour qui l'étalage d'un libraire a tant de charme: Thuriot, au lit de mort.

Oui, voilà, je l'avoue à ma honte quelles furent mes premières pensées: depuis je ne me les suis jamais rappelées sans éprouver un douloureux resserrement de cœur; sans m'être demandé bien souvent comment il se fait que Dieu permette qu'elles pénètrent et souillent une imagination de vingt trois ans!

A mon retour j'avais appris que le vieux prosaïque, succombant aux affections d'une maladie incurable, ne sortait même plus de son lit. Je ne me sentis pas le courage de l'aller voir, quoique, à plusieurs reprises, autrefois il m'eût engagé à lui rendre visite chez lui; c'était même toujours avec un sourire sardonique, trahissant une malignité très-hétérodoxe, qu'il m'indiquait sa demeure, au Saint-Esprit, rue sur la Fontaine. Mais je m'attendais à être interrogé sur le succès d'une promesse que je lui avais faite, et cette promesse je ne m'en étais pas acquitté: selon ma constante

— Lacenaire, à qui on a laissé ignorer le rejet de son pourvoi, est encore à la Force, à cause de l'instruction des diverses affaires dans lesquelles on assure que lui, Avril, également condamné à mort, et François, condamné aux travaux forcés à perpétuité, ont déjà fait plus ou moins des révélations importantes. Ils seront incessamment transférés à Bicêtre. Il n'est guère probable que l'exécution ait lieu avant les premiers jours de janvier. Avril s'est pourvu en commutation de peine.

M. Michel Ch. Valier, l'auteur des lettres sur l'Amérique, qui ont mis en lumière tant de faits inconnus sur ce pays, vient d'en publier une nouvelle, dont nous croyons devoir donner un extrait relatif aux persécutions qui poursuivent les abolitionnistes, et à l'espèce de liberté qui règne aujourd'hui aux États-Unis :

Malheureusement le sentiment de respect à la loi semble s'effacer chez les Américains. Ce peuple, éminemment pratique à d'autres égards, a fait où s'est laissé faire en politique de la théorie à perte de vue, de la logique quand même; il n'a reculé devant aucune conséquence du principe de la souveraineté populaire, du moins tant que ces conséquences le flattaient, comme s'il y avait au monde un principe, un seul, même celui de la charité chrétienne, qui fût susceptible d'être indéfiniment passé au laminoir sans produire en dernier résultat l'absurde pur et simple. Il est donc arrivé à nier qu'il n'y eût aucun principe de justice vrai en lui et par lui-même, et à admettre que la volonté actuelle du peuple était nécessairement et toujours la justice; il a posé en fait l'infaillibilité du peuple à chaque instant et en toute chose, et par là il a ouvert la porte à la tyrannie d'une minorité turbulente qui se dit le peuple. (1)

L'intervention de cette justice prétendue populaire, s'exerçant *ad irato* par les mains de quelques furieux, qui s'intitulent les légitimes successeurs des hommes courageux du *tea party* (2) de 1773, est une effroyable calamité au sein d'un pays où il n'y a d'autre garantie publique que le respect à la loi, où le législateur, supposant l'ordre, n'a pris aucune mesure contre le désordre. Elle a en outre l'inconvénient d'être le plus souvent injuste. La plupart des hommes qui ont été pendus ou battus de verges, ou tourmentés de vingt façons (3) atroces dans le sud,

(1) On a remarqué que tous les désordres commis à New-York, à Philadelphie et à Baltimore, étaient l'ouvrage d'une poignée d'hommes suivis de quelques poignées d'enfants semblables à ce type de dépravation prématurée, connus chez nous sous le nom de *gamin de Paris*. Il est fort rare qu'il y ait en plus de cent personnes prenant une part active aux dévastations. Souvent il n'y en a pas eu la moitié.

(2) C'est le nom qu'on donne à la poignée de Bostoniens qui allèrent, en plein midi, sous les yeux du gouverneur anglais et de la garnison anglaise, jeter à la mer le thé amené à leur port. Ce fut le début de la révolution américaine.

(3) Un journal de Virginie rapportait qu'un abolitionniste étant tombé entre les mains d'un comité de vigilance, fut dépoillé, étendu à plat ventre, et que, sur son dos nu, les exécuteurs promènèrent à plusieurs reprises un chat qui s'accrochait avec les griffes dans la chaire du patient. Un journal de New-York rapportait ce fait sans d'autres commentaires que d'agréables plaisanteries.

habitude de remettre au lendemain l'exécution des choses mêmes les plus importantes, je reculai jusqu'au dernier moment l'accomplissement de ma parole. On m'avait assuré que le jeune Thuriot suivait assiduellement les cours de droit; rien n'était plus facile que de le rencontrer dans les parages de l'école. La veille de mon départ, je priai un étudiant de me les faire connaître à la sortie des cours du matin. J'abordai sur la place du Panthéon, un jeune homme qu'on me désigna pour être celui que je demandais. L'entretien ne se noua pas sans une sorte d'embaras que je m'expliquai fort bien d'ailleurs à cause de notre position respective, mais cette gêne ne tarda pas à disparaître, et nous causâmes assez long-temps avec une étonnante absence de réserve; car nous voyant pour la première fois, nous touchâmes des cordes excessivement délicates. Dans ce tems là : sociétés secrètes; associations des écoles, coups-d'état, révolution prochaine, etc., etc. Enfin, lorsqu'enchanté d'avoir fait sa connaissance, je lui demandai s'il n'avait pas l'intention de me charger de quelque message pour son père, il me regarda d'un air fort étonné.

Mais de ce pas, me dit-il, je vais déjeuner chez lui, j'espère!

Comment vous n'êtes pas M. Thuriot?  
Thureau? non; je m'appelle Thureau — r, e, a, u.  
Je me confondis en excuses.

Il n'y a pas de quoi, me dit-il. Quant au vieux Thuriot, si c'est du conventionnel dont vous me parlez, faites lui nos complimens, au nom des écoles. L'époque est bien avare de lapins de ce calibre là: si nous en avions seulement trois ou quatre, nos affaires n'iraient pas si mal.

Là-dessus, nous nous séparâmes et force me fut de quitter Paris sans avoir vu le fils de l'ancien révolutionnaire.

Quoique j'eusse passé une grande partie de la matinée à me préparer à la visite du malade, je frissonnai légèrement en frappant trois coups de l'index contre la porte de sa chambre restée entre baillée. Sur une invitation faite à voix basse par un vieux réfugié français, le seul ami fidèle qui soulagea, par une attentive surveillance, les douleurs de son agonie, j'entrai sans bruit et avec précaution. La porte fermée, je me trouvais au pied du lit du moribond, et d'un coup d'œil je pus à la fois, embrasser le spectacle hideux de sa misère.

Paix! continua le gardien vigilant avec un geste significatif; il dort. — Êtes-vous le docteur \*\*\*?

comme étant des abolitionnistes, c'est-à-dire comme cherchant à soulever les esclaves contre leurs maîtres, n'étaient selon toute apparence, que des hommes peu soigneux de cacher dans leurs discours l'horreur que leur inspirait l'esclavage. Il est même douteux que les prétendus complots, à propos desquels on a sommairement exécuté noirs et blancs, aient eu une existence réelle et sérieuse. Il n'en a été jusqu'à présent administré aucune preuve qui pût être admise par une cour de justice.

A Baltimore, lors des dévastations d'août dernier, qui ont duré quatre jours, cette soi-disant justice a été injuste jusqu'à la stupidité. L'émeute la voulait punir, disait-elle, les fripons qui avaient indignement abusé de la crédulité du pauvre dans l'affaire de la banque de Maryland. Il est en effet de notoriété publique, à Baltimore, que la banque-route de cet établissement est frauduleuse; que, la veille du jour où elle suspendit ses paiemens, cette banque, afin d'attirer dans ses coffres les épargnes de l'ouvrier, offrait de gros intérêts pour les dépôts, grands ou petits, qui lui seraient confiés. Mais il était de notoriété publique aussi que les méfaits de cette banque étaient l'œuvre d'un certain Evan Poultney, qui était à lui seul la banque tout entière. Au lieu d'aller venger sur lui la ruine de l'ouvrier, la spoliation de la veuve et de l'orphelin, l'émeute alla demander raison à qui? aux syndics de la faillite nommés par le tribunal. Ce ne fut que le troisième jour que l'émeute s'avisait de rendre visite à Poultney. Mais lui, sans se déroger, se prit à dire en soupirant qu'il était un pécheur, qu'il était bien coupable envers son prochain! Il se frappa la poitrine en signe de repentir, et, dans un jargon puritain, s'accusa lui-même plus haut que les démolisseurs. Ceux-ci, ébahis, comme Ordon, de tant de sainteté, firent comme lui des excuses à Tartufe, essayèrent avec soin l'entrée de sa maison et ses escaliers de marbre blanc qu'ils avaient sâlis, et allèrent saccager la maison du maire, parce que la veille un faible détachement de milice spontanément assemblé avait fait feu sur eux dans un cas de légitime défense, non sans s'être tenu long-temps immobile sous une grêle de pierres.

Ces désordres sont effrayans par leur caractère de généralité; ils le sont parce qu'ils éclatent à toute occasion; ils le sont d'autant plus que leur gravité est moins sentie. Il se rencontre peu de voix pour les flétrir; il s'en rencontre beaucoup pour les excuser. L'un des défauts de la démocratie consiste en ce qu'elle est oublieuse du passé et peu prévoyante de l'avenir. Aussi telle émeute, qui en France serait un coup de mort pour les affaires, ici n'empêche personne d'aller à la Bourse, de spéculer, de remuer des dollars et d'en gagner à foison. En s'accostant le matin l'on se demande et l'on se donne les nouvelles. Ici l'on a pendu un noir, ailleurs on a fustigé des blancs; à Philadelphie dix maisons ont été démolies; à Buffalo, à Utica des gens de couleur ont été rossés à coups de bâton. Puis l'on passe au prix du coton et du café, aux arrivages de farine, de planches et de tabac et l'on s'absorbe dans ses calculs pour tout le reste du jour.

Oui.

Il vous attendait bien impatiemment: vous avez vu son fils à Paris?

Je fis un signe négatif.

Non! — ah! monsieur, dit-il avec un accent prononcé de reproche, c'est bien mal à vous. Vous pouviez, en lui parlant de son fils, apporter un bien vil adoucissement aux tortures qu'il ressent. Il faut mentir, monsieur; il le faut.

Debout, immobile et profondément affecté de cette scène toute nouvelle pour moi, je me contentai de baisser la tête en silence. Nous attendîmes avec anxiété le moment du réveil. Il est inutile de vous dire qu'au premier aspect d'une aussi grande infortune, l'homme de lettres avait disparu pour laisser reparaitre en entier l'homme primitif, l'homme bon et compatissant, dont l'âme s'émeut et souffre à la vue des souffrances d'autrui, quel être, au cœur de fer, ne se fut involontairement pris de pitié, en présence d'un tel excès de pauvreté patiente, à l'ouïe de ce souille saccadé et retentissant semblable à un râlement de mort.

Deux minutes me suffirent pour faire l'inventaire de cette chambre, nue, sans rideaux, sans tapisserie, à peine garnie des meubles les plus strictement nécessaires. Quelques rayons d'une bibliothèque en bois blanc, portant de rares volumes dépareillés, et des liasses poudreuses de papiers timbrés occupaient dans toute sa longueur le paroi de droite. Plus loin, dans l'angle de la fenêtre, se trouvait une chaise percée, qui constatait à l'œil et à l'odorat la misère et les infirmités du locataire; dans l'angle opposé, une armoire démantibulée, dont les tiroirs entr'ouverts étaient des guenilles sales et déchirées; devant le foyer ou fumait majestueusement un seul *hochet* de terre-houille divisé en quatre morceaux, une chaise, digne de figurer dans cet ignoble réduit, supportait différents linges, moites encore et exhalant une odeur de savon fétide; puis, à côté du lit, à ma gauche, sur une petite table boiteuse, reposaient une lampe de cuisine enfumée, un verre à vin vide et une assiette contenant trois pommes de terre bouillies, emprisonnées dans un fond de graisse coagulée; dans ce lit, Thuriot de la Rosière, le vainqueur de la Bastille, le juge de Louis XVI et de Robespierre.

Un profond soupir suivi d'un mouvement de tête assez brusque annonça son réveil.

Es-tu là, dit-il à son ami, d'une voix cassée en tournant la tête, mais sans lever les paupières,

Je suis stupéfait de voir comment le mot de légalité tombe à plat lorsqu'un bon citoyen l'invoque. Le règne de la loi est fini, nous voici sous le règne de l'*expediency*, c'est à dire de la convenance passagère. Adieu les principes de justice, les grands principes de 1776 et de 89. Vive l'intérêt du moment, interprété par je ne sais qui, pour le succès de je ne sais quelle petite intrigue de politique ou de négoce!

Cinq hommes, cinq blancs, ont été pendus à Vicksburg sans forme de procès. C'étaient des joueurs, vous dit-on; c'était le fléau du pays. Les citoyens les plus respectables de Vicksburg ont coopéré à leur exécution. — Mais la loi qui garantit à tous vos concitoyens le jugement par jury; mais cette vieille équité saxonne dont vous vous vantez? — Aucun tribunal n'eût pu nous en délivrer; la morale et la religion prononcèrent contre eux; c'est cet arrêt qu'à défaut d'autre nous avons exécuté. La nécessité! *Expediency*. En Virginie, des voyageurs venus des États du Nord ont été sous les plus légers prétextes, pour des commérages de diligence, pour des discours de cabaret, traînés devant de soi-disant *comités de vigilance*, puis battus, goudronnés (1) et emmurés. D'autres, dont tout le crime était d'avoir par mégarde dans la poche de leur manteau quelques papiers qu'il a plu à quelque maître d'esclaves de qualifier d'*abolitionnistes*, ont été arrêtés par des énergumènes et pendus comme des émissaires de la rébellion. Qu'avez-vous fait de l'article de la constitution qui garantit aux citoyens d'un État protection dans les autres États? — Si nous insistions sur ces faits de détail, nous compromettrions l'union du Nord avec le Sud. *Expediency*. — Vous, négocians de New-York, voici que les planteurs d'une paroisse de la Louisiane ont mis à prix la tête d'un de vous (2), parce qu'il est, disent-ils, un abolitionniste, un *amalgamateur*. Votre susceptibilité américaine, si vive à l'égard de la France, ne se réveillera-t-elle donc pas à ce dernier trait d'insolence? — Notre commerce avec le sud fait la moitié de la prospérité de New-York. *Expediency*. — Vous, gens de la Nouvelle-Angleterre; vous, citoyens de la ville qui a été le berceau de la liberté américaine; vous, fils des pèlerins qui s'exilèrent en Hollande d'abord, et ensuite sur les plages arides du Massachussets, plutôt que de faire plier leurs opinions sous les jougs des Stuarts; vous, si orgueilleux de vos libertés, comment abdiquez-vous la plus précieuse de toutes, celle de la presse, aux mains d'un maître de poste? — Toujours la même réponse. *Expediency*. — Il semble qu'aux États-Unis il n'y ait plus en politique de principes que sauf le bon plaisir des passions, et que les droits n'y aient de valeur qu'autant qu'ils ne contrarient pas les intérêts. Quand un État se sent blessé par une loi de tarif, il déclare la loi nulle, arme sa milice, achète de la poudre et jette le gant au Congrès. Quant un autre État, comme l'Ohio, est mécontent de la ligne qu'on lui a assigné pour frontière, il

(1) Cette punition populaire, fort en vogue aujourd'hui, consiste à baigner le patient dans le goudron et à le couvrir ensuite de plumes.

(2) M. Arthur Tappan.

Sans doute. Sais-tu bien que tu as dormi près de deux heures?

Ya! la maladie, n'y perd pas ses droits; le sommeil ne m'apporte aucun soulagement...

Couché de tout son long, sur le dos; enveloppé dans ce vieux carick, en castorine brune, son seul vêtement depuis tant d'années, et dans deux énormes couvertures de laine, qui par leur poids seul paralysaient les mouvements de son corps, il pouvait à peine soulever ses mains qu'il tenait, en croix, sur la poitrine. Il avait la tête découverte: ce front jaune, chauve, ridé; la cavité terreuse de ses yeux; ses pommettes saillantes au-dessus de ses joues creuses; ce teint plombé, cette barbe grise et blanche, mal soignée, présentaient une image horrible. On eût pu déjà le considérer comme mort, n'était que son menton, soumis à une agitation presque mécanique, faisait entendre un claquement de dent pareil à celui que la sensation d'un froid excessif produit quelques fois chez les enfans.

Jugeant à propos, en ce moment de donner un autre cours à la conversation son interlocuteur, lui dit, en m'indiquant du doigt.

Tiens, voilà le jeune docteur \*\*\*, qui t'apporte enfin des nouvelles de ton fils.

Vraiment! s'écria le patient...

Il tressaillit des pieds à la tête souleva la paupière pour fixer sur moi un regard d'une épouvantable vivacité. Ce regard parut soudain donner la vie à cette physionomie terne, passive, malgré les contractions convulsives de la partie inférieure du visage. Je ne pus réprimer un mouvement d'effroi en voyant ce cadavre animé seulement par les yeux, et ces yeux dirigés vers moi. Seul à seul avec lui, il m'eût été impossible de déguiser la vérité; encouragé dans mon pieux mensonge par la prière muette mais éloquente de celui qui adoucissait l'amertume de ses derniers instants, j'improvisai des réponses satisfaisantes à ses questions multipliées; j'eus au moins la consolation de voir se répandre, sur ses traits durant cet interrogatoire une lueur de félicité passagère.

Et, lorsque je me préparai à le quitter il avait recouvré toute la plénitude de sa voix pour me dire: « demain n'est-ce pas? »

(La suite au numéro prochain) \*\*

déclare la guerre au Michigan, son voisin, pour reculer ses limites de vive force. Quand les puritains du Massachusetts, dans leur sauvage intolérance, se sentent offusqués de la présence d'un couvent catholique, dont les religieuses se vouent à élever de jeunes filles protestantes, ils le saccagent, y mettent le feu, et le couvent brûle à la vue d'une ville de 70,000 âmes, sans qu'une goutte d'eau y soit jetée pour l'éteindre, sans qu'il se trouve un jury pour condamner les lâches auteurs de cet attentat. Quand un gouverneur de Géorgie rencontre un magistrat intègre qui s'interpose entre sa cupidité et de pauvres Indiens qu'il est impatient de déponiller, il le dénonce à la législature et réclame une loi qui fasse du juge consciencieux un criminel d'Etat (1). Et, je le répète, ce qui est un symptôme plus funeste que ces actes eux-mêmes, si multipliés qu'ils soient, c'est qu'ils ne produisent pas de sensation. Ici, à New-York, le sac des églises et des écoles des noirs était un spectacle qu'on allait voir, où les négocians de la ville allaient en passant chercher une minute de distraction. On criait *hourrah* quand un pan de muraille tombait avec fracas. A Baltimore, une foule nombreuse battait des mains sans s'inquiéter de qui l'on démolissait la maison, et des dames émues agitaient leurs mouchoirs....

## BELGIQUE.

### BRUXELLES, LE 30 DÉCEMBRE.

Le sénat s'est assemblé hier soir à huit heures et demie pour procéder à la nomination des membres du jury d'examen. Voici le résultat de cette nomination :

*Faculté de philosophie et lettres.* — Titulaires, MM. le baron de Stassart et Bagnat.

*Facultés des sciences.* — Titulaires, MM. Pagan et Cauchy.

*Doctorat en médecine.* — Titulaires, MM. Baud et Seutin.

*Doctorat en droit.* — Titulaires, MM. de Haussy et Lambert Ernst.

*Candidature en médecine.* — Titulaires, MM. van den Corput et Kluykens.

*Candidature en droit.* — Titulaires, MM. Joly et Lefebvre.

*Faculté de philosophie et lettres.* — Suppléants, MM. Kersten et Serrure.

*Faculté des sciences.* — Suppléants, MM. Chantrain et Dumont.

*Doctorat en médecine.* — Suppléants, MM. Marc et van Mons.

*Doctorat en droit.* — Suppléants, MM. Dewandre, de Gyptines.

*Candidature en médecine.* — Suppléants, MM. Roger et Uytshoven, père.

*Candidature en droit.* — Suppléants, M. Fernelmont.

Au moment de passer à un scrutin de ballottage entre MM. van Laeken et Borguet, qui ont obtenu chacun 15 voix, l'assemblée n'est plus en nombre, et le scrutin est renvoyé au commencement de la séance de ce jour qui est fixée à 11 heures précises.

La séance est levée à 11 heures 3/4.

La discussion de la péréquation cadastrale a continué hier au Sénat fort vive et fort animée sans offrir cependant aucun incident nouveau. L'art. 1<sup>er</sup>, qui renfermait toute la loi, n'a été adopté qu'à une majorité de trois voix, 19 contre 16, et l'ensemble de la loi a été adopté par 19 contre 15. 5 membres se sont abstenus parce que tout en adoptant le principe de la loi ils avaient des doutes sérieux sur l'exactitude des opérations cadastrales.

Le première partie de la séance avait été consacrée à la discussion urgente du budget des voies et moyens. Cette urgence même a provoqué de la part de plusieurs honorables sénateurs quelques observations très-sévères et pourtant très-fondées. Il est évident qu'il y a pour le Sénat annulation implicite de son droit d'amendement, dans la présentation qui lui est faite de lois financières peu de jours seulement avant l'époque de leur mise à exécution, et au moment où la Chambre des représentants prenant un congé rend toute modification impossible sans porter la perturbation dans l'administration.

### LIEGE, LE 31 DÉCEMBRE.

Nous donnons sous la rubrique de Paris, le discours prononcé par Louis-Philippe à l'ouverture de la session des chambres françaises. La Correspondance Particulière porte les nouvelles suivantes, dont nous lui laissons la responsabilité. D'après son rapport, on aurait découvert un nouveau complot, tramé contre la personne du roi des Français :

(1) C'est ce qui a eu lieu il y a un an, de la part du gouverneur actuel de la Géorgie, M. Lumpkin.

« Aujourd'hui, à l'issue de la séance royale, on est venu apporter à la bourse la nouvelle qu'un nouveau coup de pistolet a été tiré sur le roi dans le passage des Tuileries au corps législatif. On disait encore qu'une machine infernale avait été découverte hier par la police. Ces bruits ont fait baisser la rente de quelques centimes. Voici seulement ce qu'il y a de vrai : Au moment du départ du cortège, l'itinéraire a été brusquement changé; au lieu du Pont Royal et du quai d'Orsay, qui avaient été sablés, et que les terrassiers remuaient encore à 11 heures, des gardes municipaux à pied et à cheval ont balayé habilement la terrasse du bord de l'eau et le quai des Tuileries, et le roi en voiture est arrivé à la chambre des députés par le pont Louis XV. Cette circonstance a accredité divers bruits, au nombre desquels ceux qui ont effrayé la bourse quelques instans. De ces diverses versions, une seule est restée, celle de la découverte faite cette nuit, d'un complot qui se rattacherait à celui de Fieschi, et de plusieurs arrestations opérées ce matin. Jusqu'à présent, on ne donne point de détails et on ne cite point de noms propres. »

On nous écrit de Bruxelles, que la société générale (ancienne banque des Pays-Bas), a fait assigner le gouvernement belge, à l'effet d'obtenir l'exécution des clauses de la transaction conclue le 8 novembre 1833, entre elle et le gouvernement.

On peut voir plus haut la teneur d'un projet de loi présenté aux cortès par le ministère espagnol. L'adoption de cette loi donnerait au gouvernement un pouvoir à peu-près discrétionnaire, pendant la durée de la guerre.

Nous ferons remarquer que le texte de ce projet, donné par la Correspondance Particulière, diffère de celui que fournit de son côté le *Journal des Débats* :

En effet, voici comment serait conçu l'art. 2 du projet en question, d'après la Correspondance.

« On autorise le gouvernement à se procurer toutes les ressources et moyens qui seront nécessaires, pour subvenir au besoin de l'armée, afin de pouvoir terminer aussitôt que possible la guerre intérieure; mais sans pouvoir chercher ni puiser ces moyens dans de nouveaux emprunts, on vendra les biens de l'état qui sont ou qui seront destinés à l'amortissement de la dette publique. »

Dans le texte donné par le *Journal des Débats*, après les mots : sans pouvoir chercher ni puiser de nouveaux emprunts, on lit ce qui suit : « Ni dans la distraction des biens de l'état qui sont destinés ou se destineront plus tard à la consolidation et à l'amortissement de la dette publique; et au contraire, on tâchera d'assurer et d'améliorer le sort de tous les créanciers de l'état. »

On voit qu'il y a dans ces deux textes une notable différence.

Le 28 de ce mois, un cadavre a été trouvé dans un fossé, tenant à la prairie du sieur Corman, assesseur à Membach, à une portée de fusil de la frontière prussienne. Ce cadavre a été reconnu par les nommés Joseph Kure, cordonnier, et Léonard Schneider, tondeur de draps, tous deux domiciliés à Néau (Prusse), pour être celui de leur beau-frère, le sieur Nicolas Theyl, tondeur de draps, âgé d'environ 60 ans, né et domicilié à Néau. Les hommes de l'art, qui ont fait l'autopsie de ce cadavre, n'ont pu constater si la mort de cet individu avait eu lieu naturellement ou par violence; toutefois ils ont remarqué que la cravate de Theyl était fort serrée et que le cou présentait plusieurs égratignures. D'après l'opinion publique, cet homme aurait été étranglé en Prusse et transporté sur le territoire de la commune de Membach. (*Journal de Verviers.*)

— On lit dans la *Revue de Paris* :

« A propos des succès inouïs de Mme. Malibran, nous devons vous apprendre qu'au théâtre de Drury-Lane, on applaudit toujours à outrance un acteur appelé Clérissé, Bas-Breton de naissance. Voici la cause de l'engouement du public anglais : M. Clérissé avait été désigné par le directeur du théâtre pour représenter, dans une de ces charmantes comédies dans le bon goût anglais, le personnage d'un marquis français à qui le roi de Prusse donnait des coups de pied dans le dos d'en bas, comme dirait une lady de la haute noblesse, qui répugne à prononcer le mot de *cuisse* même devant un poulet. M. Clérissé avait paru se prêter, pendant les répétitions à ces mauvais traitemens, avec une résignation tout à fait stoïque, et vous allez voir que ce n'était pas sans arrière pensée; à la première représentation voilà que M. Clérissé au lieu de se laisser battre paisiblement, s'est repiqué contre le roi de Prusse qu'il a roué de coups et auquel il a cassé trois dents pour soutenir l'honneur de la France et des marquis français. On ne trouve plus d'acteur qui veuille jouer avec lui le rôle offensif du grand Frédéric,

et nous ne pensons pas que l'ambassadeur de France Londres y soit en possession d'une considération plus générale et plus distinguée que notre compatriote M. Clérissé. »

— Le froid est devenu si intense lundi soir, qu'hier la New-Rives (rivière qui coule à quelque distance de Londres, était prise dans beaucoup d'endroits, et que la glace avait une épaisseur d'un pouce. Or, on a remarqué que dans les hivers les plus rigoureux la New-Rives était, après la Tamise, celle de toutes les rivières d'eau environnant Londres qui prenait le plus difficilement, attendu que son cours est continuellement en pente. La navigation du canal du régent est aussi entravée dans beaucoup d'endroits par les glaces. Les nappes d'eau qui ornent les parcs du régent, de Hyde, de St. James et de Green, sont aussi complètement prises et offrent une vaste carrière aux patineurs.

— On lit dans le *Nouveliste de Limbourg* :

« Nous apprenons, de bonne source, qu'il doit entrer dans le plan projeté pour la défense de nos frontières, du côté de la Hollande, de diriger un embranchement de la grande route en fer sur la ville de Diest, et de là sur celle de Hasselt, l'une et l'autre destinées, comme on sait, à devenir des places fortes. Déjà on serait occupé de l'étude des plans. »

« On nous assure qu'on poursuit avec activité, le projet d'achever le grand canal du Nord, dit le *Napoléon*, le long des frontières de la Hollande, et qu'un ingénieur spécial vient d'y être attaché pour la prompt confection des plans et devis. »

« Ce canal, qui doit encore faire partie du système de défense de cette frontière, doit en outre, par cette jonction avec le canal de Maestricht à Bois-le-Rue, ouvrir une voie commerciale et importante entre l'Escaut et la Meuse, surtout pour le transport des bois, des pierres de taille, de la chaux, des houilles et d'autres productions de ce genre, de ce genre, venant des provinces de Liège, de Namur et du Luxembourg. »

(L'*Union* reproduit cette nouvelle sans toutefois en garantir l'exactitude.)

M. Van Marck, l'un de nos meilleurs peintres et dont la réputation grandit tous les jours, vient de publier un cahier d'étude de paysage. Nous le recommandons vivement aux personnes qui s'occupent de dessin. Le travail de M. Van Marck, peut leur être d'un véritable secours, car on sait qu'il est aussi bon professeur qu'artiste habile.

### VILLE DE LIEGE.

Les mandats pour le paiement des rentes inscrites au grand livre de la ville, échéance du 31 décembre 1835, seront délivrés à partir du 5 janvier 1836, les mardi et jeudi de chaque semaine, au bureau de la comptabilité municipale, sur la représentation des titres.  
Liège, le 30 décembre 1835.

Les bourgmestre et échevins, informent leurs administrés que le budget de la ville pour 1836, arrêté définitivement par le conseil de régence, est déposé au bureau de la comptabilité municipale, et qu'ils peuvent en prendre connaissance tous les jours de neuf heures du matin à une heure de relevée.  
Liège, le 30 décembre 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.  
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

### THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Le MAITRE DE CHAPELLE. — LAUMONIER DU RÉGIMENT. — Le CHALET. — Le COMMIS et la GRISSETTE.

## ANNONCES.

### LE 1<sup>er</sup> DE L'AN, BAL CHEZ MÉLOTTE, à Herstal.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRY, derr. l'Hotel-de-Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hotel-de-Ville.

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, chez PERET; rue Ste.-Ursule

Cabillaux, rivets étrangers chez PERET rue Ste. Ursule.

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, à 3 francs le cent, chez ANDRIEN fils, rue Souverain Pont.

Cabillaux et Rivets chez ANDRIEN, fils, rue Souv. Pont.

POISSONS de MER très frais, au Moriane, rue du Stockis.

On DEMANDE des APPRENTIS TYPOGRAPHES s'adresser au Bureau de cette Feuille.

**VENTE PUBLIQUE  
DE CHEVAUX.**



Le LUNDI 4 janvier 1836, à une heure, M<sup>e</sup> SERVAIS, notaire à Jemeppe, vendra aux enchères publiques, au local de la houlrière des Grands Makets, audit Jemeppe, plusieurs forts CHEVAUX de première qualité, propres au roulage et au labour, âgés de 4, 5, 6 et 7 ans. Ils sont à voir dès aujourd'hui, à la houlrière, où l'on peut traiter de leur achat à main ferme, jusqu'au jour de la vente. SERVAIS. 897

**CHOCOLAT  
FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE.**

Au n° 32, rue du Pont-d'Ile, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités: Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Cannelle, au Salep, etc. Depuis 50 cents jusqu'à 1 florin 25 cents, le demi-kilo.

**MONT DE PIÉTÉ.**

Mardi 5 janvier et jours suivants, à 2 heures précises, on VENDRA publiquement, dans une des salles de l'établissement, quai de la Batte, n° 1112, les GAGES surannés reçus en octobre 1834.

En s'adressant directement à l'établissement on ne paye que 8 p. 100 d'intérêts sur une somme de 400 frs., et 7 p. 100 lorsque le prêt excède 800 frs.

Les remboursements peuvent être effectués tous les jours et l'intérêt se paye au prorata.

Lorsqu'un gage a séjourné trois mois dans les magasins, l'emprunteur peut le faire vendre.

Les frais de vente sont de 5 p. 100. Liège, le 29 décembre 1835.

Le directeur, Félix JEHOTTE.

**BAISSE EXTRAORDINAIRE.**

**J.-F. COULON,**

**PÂTISSIER-CONFISEUR-LIQUORISTE  
RUE GÉRARDRIE, A LIEGE,**

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de faire une grande diminution sur les prix de tous les articles de son commerce, sans rien changer ni à la qualité ni au volume de ces articles. N'ayant pas cessé, depuis l'ouverture de son établissement, de mériter la confiance des personnes qui ont bien voulu le charger de leurs commandes, il fera tout ce qui dépendra de lui, pour continuer à mériter leurs éloges, tant sous le rapport de l'exactitude que sous celui de la promptitude, qu'il mettra à remplir leurs nouveaux ordres.

On trouvera toujours chez lui, GLACES, PÂTES FROIDES, et généralement tout ce qui dépend de son état, et qui est nécessaire pour SOIRÉE, THÉ, BAL, DINER, etc.; ainsi que toutes espèces de PIÈCES MONTÉES.

On trouvera également chez lui, un TRÈS-BEAU CHOIX D'OBJETS récemment arrivés de PARIS, et propres à être donnés pour ÉTRENNES.

Le tout à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS. Un JEUNE APPRENTI peut se présenter chez lui.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

Fr. GHAYE-MASSON, fabricant de CHAPEAUX, ci-devant rue St. Séverin, demeure actuellement Chaussée des Prés, Outre-Meuse, à l'enseigne de la Main Bleue, n° 1275. Il vient de recevoir un BEL ASSORTIMENT de chapeaux en feutre et soie, mode d'hiver.

Au même n° 1275, il y a 3 beaux QUARTIERS garnis ou non à LOUER. 70

A VENDRE pour moitié prix une très belle BERLINE toute neuve, faite à Aix par Mengelbier. S'adresser n° 141, fond St-Servais. 893

**LE CHOCOLAT A LA POLENTA DE  
CADET DEVAUX**

Préparé pour son neveu Cadet Gassicourt, pharmacien de Paris, est réputé depuis douze années, comme aliment hygienique, plus digestif et nourrissant que les chocolats ordinaires. — On recommande spécialement son chocolat à la POLENTA ET AU LICHEN aux personnes douées d'une poitrine délicate.

**LE COSMÉTIQUE**

Du même offre le moyen le plus efficace et sans inconvénient d'entretenir la peau saine et fraîche, exempte de boutons, et d'effacer les EPHELIDES dites taches de rous-sin; il surpasse en vertus les eaux de Mèlèse, de Cologne et autres. Dépôt à Liège, chez JANNE, pharmacien. 619

**LE MIROIR DES DAMES,  
JOURNAL DE MODES.**

Encouragé par le brillant succès qu'obtient la Gazette des Salons, l'administration de ce journal vient de créer une autre feuille exclusivement destinée aux modes.

Le Miroir des Dames paraît chaque semaine, avec huit pages de texte, donnant un détail très étendu sur les modes, une revue des théâtres et les variétés de la semaine. Chaque numéro du journal contient une gravure coloriée de mode pour dames et très souvent des patrons de robes, de chapeaux, d'objets de nouveautés, de lingerie, avec des modèles de coiffures de bal exécutés par les meilleurs coiffeurs de Paris.

Prix de l'abonnement 25 francs par an, 12 francs 50 c. pour six mois franco pour la Belgique. On s'abonne au bureau du journal, Boulevard Saint-Denis, à Paris, et en Belgique à la LIBRAIRIE MODERNE Montagne de la Cour n° 2 à Bruxelles.

Cette souscription concourt aux primes de 500, 300 et 200 francs, fondées par cette LIBRAIRIE. 782

**LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR.**

**ALMANACH**

**DE LA PROVINCE DE LIÈGE,**

ou

**TABLEAU DES FONCTIONNAIRES**

Composant les autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année 1836.

Revu avec la plus grande exactitude, rédigé sur les renseignements officiels, et augmenté de plusieurs articles nouveaux. Volume grand in-18, de 396 pages, broché et rogné couverture imprimée. Prix 1 fr. 20 c.

Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 1 fr. 70 c., se vend à Liège, chez J. A. LATOUR; à Aube, chez H. J. MATHIAS; à Waremmé, chez MEUNIER; Huy, chez L. GODIN, H. KNOPS et PREUD'HOMME GODIN; à Verviers, chez la V<sup>e</sup> RENARD-CROISIER et P. J. RENAND; à Spa, chez A. MARECHAL et Ed. DOM MARTIN; à Stavelot, chez TALBOT; à Dolhain-Limbourg chez J. F. PAGNOUL. 84

**VENTE  
DE**

**DEUX MAISONS,  
SISES SUR AVROY.**

MARDI, 5 janvier 1836, à 10 heures du matin, au bureau de M. le juge de paix CHOKIER, rue Mont Saint Martin, n° 611, les enfants de Dieudonné Malherbe, pour faciliter leur partage, feront exposer en vente aux enchères par le ministère du notaire DELEXHY, une partie des immeubles provenant de la succession de leur père, savoir:

**Premier lot.**

Une belle et grande Maison à porte cochère, portant le n° 568, avec grande cour, remise, écurie, fournil, buanderie, grands magasins et jardin y annexés.

**Deuxième lot.**

Une Maison portant les n° 566 et 567, joignant à la précédente.

Ces deux Maisons sont sises à Liège, au commencement du quai d'Avroy, en face du ci-devant passage d'eau de Saint Remi.

L'adjudicataire du premier lot pourra de suite entrer en jouissance de cette maison, qui par ses grands bâtiments et l'étendue du terrain adjacent, peut fort bien convenir pour y établir un commerce en gros.

Les adjudicataires jouiront de beaucoup de facilités pour le paiement du prix.

S'adresser pour voir les conditions de la vente à Monsieur le juge de paix susdit, ou au notaire DELEXHY, rue Saint Séverin, dépositaire des titres de propriété. 791

**VENTE**

**D'UN BEAU**

**MOULIN A FARINE,**

AVEC

**MAISON D'HABITATION  
ET BIENS FONDS,**

**SIS EN LA COMMUNE D'ANS ET GLAIN.**

Lundi 4 janvier 1836, à 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, rue Mont Saint Martin, n° 611, M<sup>e</sup> PARMENTIER notaire à Liège, procédera en vertu de jugement, à la vente publique aux enchères:

1<sup>o</sup> D'une maison n° 637, avec moulin à farine, mû par eau; ayant trois couples de meules; cours, bâtiments et jardins, le tout mesurant 21 perches 8 aunes carrées, joignant d'un côté à M. Wéry, et d'autre à des chemins communaux.

2<sup>o</sup> Et 84 perches 29 aunes carrées de verger, sises à proximité des héritages qui précèdent, et tenant d'un côté à M. Detige et d'autre à Lambert Werson.

Le moulin est très achalandé; il est exploité par la veuve de Mathieu Pasque.

Ces immeubles sont avantageusement situés par leur voisinage de la ville de Liège.

S'adresser au dit notaire PARMENTIER pour connaître les conditions. 836

GILLON-NOSENT, rue du Pont d'Ile, n° 32, vient de recevoir d'une des meilleures fabriques, un nouvel envoi de BOUGIES DIAPHANES et en cire, pour table, voiture etc

**BOURSES.**

PARIS, LE 29 DÉCEMBRE.

FONDS PUBLICS.	JOURS précédent.	Cours du jour.
Cinq pour cent, comptant. . . . .	108 35	108 30
" " fin courant. . . . .	108 60	108 50
Trois pour cent, comptant. . . . .	80 00	80 05
" " fin courant. . . . .	80 25	80 25
Naples. Cert. Falc., comp. . . . .	97 80	97 70
" " fin courant. . . . .	97 85	00 00
Espagne. Empr. Guebl. : compt. . . . .	49 78	50 00
" " fin cour. . . . .	00 00	00 00
" Rente perp. 5 p. c. compt. . . . .	36 14	38 14
" " fin cour. . . . .	00 00	00 00
" " 3 p. c. compt. . . . .	00 00	00 00
" " fin cour. . . . .	00 00	00 00
" Cortès, compt. . . . .	00 00	00 00
" " fin cour. . . . .	00 00	00 00
Coupons cortès. . . . .	25 34	25 12
Dettes différées. . . . .	25 34	48 58
Emprunt Ardois. . . . .	80 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt. . . . .	101 14	101 34
" " fin cour. . . . .	100 78	00 00
Belgique. Empr. 1831, compt. . . . .	101 12	101 12
" " fin cour. . . . .	101 12	00 00
Banque de Belgique. . . . .	000 00	114 00

LONDRES, LE 28 DÉCEMBRE.

3 p. 100, consolidés. . . . .	91 1/2	Escompte. . . . .	00 00
Bel. em. 1832 C. D. . . . .	100 1/4	Différées. . . . .	24 3/4
Holl Dette active. . . . .	54 1/4	Passives. . . . .	15 00
Id. 5 p. c. . . . .	00 00	Russie. . . . .	108 1/2
Portugais, 5 p. c. . . . .	83 1/2	Brésil. Emp. 1821. . . . .	83 1/2
Id. 3 p. c. . . . .	54 1/4	Mexicains, 5 p. c. . . . .	38 1/2
Espagne. Cortès. . . . .	48 5/8	Colomb. . . . .	00 00

AMSTERDAM, LE 29 DÉCEMBRE.

Dettes active. . . . .	55 00	Rente française. . . . .	00 00
" différée. . . . .	4 21/28	Métalliques. . . . .	98 3/4
Billet de chance. . . . .	24 9/16	Russie, H. et C. . . . .	104 7/8
Syndic. d'amort. . . . .	94 7/8	Esp. rente perp. . . . .	00 00
" 3 1/2. . . . .	79 1/4	Naples falconnet. . . . .	149 00
Soc. de comm. . . . .	123 3/4	Siciliens. . . . .	85 00

ANVERS, LE 30 DÉCEMBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam. . . . .	112 9/10 p. A		
Rotterdam. . . . .	518 01 p. A		
Paris p <sup>r</sup> fr. 100 . . . . .	fl. 47 1/4 A	fl. 46 7/8 A	46 3/4 A
Londres p <sup>r</sup> Estr. . . . .	fl. 12 1/5 A	fl. 12 06 1/4 A	
Hamb. p <sup>r</sup> 40 HB. . . . .	35 5/16	35 1/16 A	34 15/16
Bruxelles. . . . .	114 00 p		
Gand. . . . .	114 00 p		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.			" fl. 500		148 P
Dettes actives. 5	104 3/4 A		BRÉSIL. 5		85 P
" différées. 43			E. à L. 1824		
BELGIQUE.			ESPAGNE. 5		
Emp. 48 m. 5	100 1/2 P		B. Guebl. 5		
A. B. 1835.			R. P. à Am. 5		
Act. de la B.			Emp. 1834		51 7/8 à 52 1/8
HOLLANDE. 2 1/2			Dettes diff.		19 1/8 à 1/2
Dettes act. 1 1/2			Cortès à P.		
Rte. remb. 2 1/2	98 00 P		" à L.		
AUTRICHE.			dito Coup.		
Métalliq. 5	01 3/4 P		BRÉSIL.		
Lots fl. 100.	260 00		ÉTAT-ROM.		
" fl. 250. 4	423		levée 1832. 5		101 00 P
fl. fl. 500. 1	705		A à An. 1834. 5		98 00 P
POLOGNE.					
Lots fl. 300.	123 1/2				

BRUXELLES, LE 30 DÉCEMBRE.

Emp. R., fin cour. . . . .	400 1/2 P	Lost. r. av. cour. . . . .	96 1/2
" pr. à 1 mois . . . . .	000 00	" inscrip. . . . .	99 et P
Dettes active. . . . .	53 00 P	Métalliques. . . . .	101 5/8
Empr. de 1832. . . . .	99 7/8 P	Naples. . . . .	94 3/4
Act. Société Gén. . . . .	840 01 P	Rome. . . . .	100 3/4
So. de Com de cvr . . . . .	440 00 A	Brési. Rotsch. . . . .	85 00
Ban. de Belgique . . . . .	145 00 P	Emp. Ard. 1835. . . . .	51 1/2 P
So. du c. de S.-O . . . . .	107 00 P	Emp. Guebl. . . . .	000 00 P
S. Hauts-Four. . . . .	113 3/4 P	P. à Ams. . . . .	00 00
Wasme-Hornu. . . . .	103 1/2 P	Fin cour. . . . .	00 00
Batq. fonc. . . . .	96 01 A	D. différée . . . . .	49 1/4 P
S. du Cha. Flenu. . . . .	107 00 A	Id. 1835 . . . . .	26 00 A
Sclessin. . . . .	104 1/2 P	Cortès à Paris. . . . .	00 00
Société nationale. . . . .	113 1/2	" à Londres. . . . .	00 00
Gal.-Rus. ad. Br. . . . .	48 00 P	Coup. Cortès. . . . .	00 00
Levant de Flenu. . . . .	103 1/2 P	CHANGES.	
Charb. d'Ougrée. . . . .	104 00 A	Amsterdam . . . . .	00 00
Sars-Longchamps . . . . .	106 00 P	Londres et. . . . .	00 00
Dettes active. Hol. . . . .	54 00	" 2 mois. . . . .	00 00
Synd. d'amort. . . . .	00 00	Paris. . . . .	00

VIENNE, LE 24 DÉCEMBRE.

Métalliques, 101 5/8. — Actions de la banque, 1374 00.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 29 DÉCEMBRE.

Le brick anglais Jubilee, c. Spencer, v. de Londres, ch. de plomb, cuirs et café.

Le 3 mats américain Gloucester, c. Crake, v. de New-Orléans, ch. de coton

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

350 balles café Brésil ord., à 32 cts. consom.

130 caisses sucre Havane blond, à fl. 22 3/4 ent.

H. LICNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.